

Index Egalité professionnelle



Conformément au décret n°2024-948 du 21 octobre 2024, le CHAB publie les indicateurs et résultats obtenus permettant de mesurer les écarts de rémunération et de situation entre les femmes et les hommes dans la fonction publique hospitalière.

Etablissement dont le budget est inférieur ou égal à 200 millions d'euros

Index	Taux ou nombre	Points (/100)
Indicateur 1 : écart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires et les praticiens hospitaliers	4,20 %	41 / 100
Indicateur 2 : écart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les agents contractuels et les praticiens contractuels	6,60 %	28 / 100
Indicateur 3 : écart de taux de promotion de corps au choix ou par examen professionnel*		
Indicateur 4 : écart de taux de promotion de grade au choix ou par examen professionnel (taux de promus/promouvables)	6,40 %	6 / 100
Note finale		75 / 100

*L'indicateur 3 est non calculé en raison du nombre insuffisant de femmes et d'hommes concernés